



Communauté de Communes
du **Sisteronais-Buëch**

RESUME NON TECHNIQUE

Mai 2025



Annexe 4

EcoVia SCOP SARL

Europôle de l'Arbois – Bât Marconi – Avenue Louis Philibert

13100 AIX EN PROVENCE

04 42 12 53 31 – contact@ecovia.fr – www.ecovia.fr

SIRET : 483 216 792 00026 – APE : 7112B

Table des matières

Évaluation environnementale stratégique du SCoT de la CCSB

1 Résumé non technique

1.1	L'état initial de l'environnement	3
1.2	Présentation du projet	14
1.3	Méthodologie utilisée pour la réalisation de l'évaluation.....	15
1.4	L'articulation avec les documents-cadres	16
1.5	Les incidences du SCoT sur l'environnement	16
1.6	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation	20
1.7	Analyse des incidences au regard des enjeux Natura 2000	21
1.8	Le dispositif de suivi	22

1 RESUME NON TECHNIQUE

1.1 L'état initial de l'environnement

1. Synthèse de l'EIE

1.1.1.1 UN SOCLE GEOGRAPHIQUE ET UNE HISTOIRE MARQUEURS DU CADRE DE VIE

Le territoire est baigné d'un climat montagnard relativement doux et ensoleillé, du fait d'une forte influence méditerranéenne. Les précipitations annuelles moyennes sont de 900 mm (896 même à Sisteron, 958 à Bayons ou encore 1 002 à L'Épine), plus importantes sur les massifs qu'en vallées. Elles tombent généralement en peu de temps à l'occasion d'orages ou d'épisodes pluvieux qui déversent plusieurs dizaines de millimètres en deux ou trois jours. En hiver, la neige est rare en dessous de 500 m d'altitude.

Le relief est marqué par les massifs montagneux et structuré par les vallées du Buëch et de la Durance. L'accessibilité réduite et le climat montagnard ont limité les implantations humaines par le passé, ce qui fait que le territoire est aujourd'hui largement dominé par les milieux naturels, notamment forestiers.

Les paysages sont riches et diversifiés — mêlant versants escarpés, vallées, cluses, coteaux, forêts, espaces urbains ou agricoles — définissent l'identité du Sisteronais-Buëch et apportent une plus-value au cadre de vie de ses habitants.

Par son histoire étroitement liée à l'agriculture, ce territoire présente des villages et hameaux conservant des particularités bâties telles que les villages perchés. Les secteurs urbanisés révèlent un patrimoine architectural et un petit patrimoine de qualité importants, ainsi que des influences très diverses, tantôt montagnardes, tantôt provençales.

Quelques sites remarquables sont présents sur le territoire, qu'ils soient naturels ou historiques, dont un site classé, 3 sites inscrits, soit 1 % du territoire et deux sites patrimoniaux remarquables. On compte également 35 monuments historiques dont 34 disposent d'un périmètre de protection de 500 mètres.

On note en parallèle une empreinte forte des activités économiques et de l'urbanisation le long de la Durance et de l'autoroute. Un habitat pavillonnaire récent et peu qualitatif est également présent autour des villes et le long des axes de transport, notamment dans la plaine. Quelques hangars agricoles sans intégration paysagère viennent également dénaturer le patrimoine du Sisteronais.

1.1.1.2 UN PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE

Le territoire est dominé par des milieux naturels, dont des milieux à enjeux comme de vieux boisements de feuillus, des cours d'eau, des falaises, des zones humides, etc. Ces milieux naturels remarquables abritent de nombreuses espèces patrimoniales et protégées comme la Bacchante, le Pique-prune, le Sonneur à ventre jaune, l'Apron, le Scandix étoilé, la Loutre d'Europe, le Castor d'Europe, la Serratule à feuilles de chanvre d'eau (*Klasea lycopifolia*), la Petite violette (*Viola pumila*), etc.

De fait, de nombreux périmètres d'inventaires (61 ZNIEFF de type I, 25 ZNIEFF de type II, 2 ZICO, de nombreuses zones humides), de protection internationale (1 Géoparc UNESCO), de protection contractuelle (PNR, ZPS, ZSC), de maîtrise foncière (3 ENS, 5 sites du CEN), de protection réglementaire (périmètre de protection d'une RNN, 2 réserves biologiques, 3 sites inscrits, 1 site classé) sont présents sur l'ensemble du territoire traduisant ainsi la présence de milieux naturels à enjeux qu'il est nécessaire de protéger. Au total, presque la moitié du territoire est protégée (1 % de protection réglementaire, 1 % de protection foncière et 47 % de protection contractuelle [PNR et Natura 2000]).

La vallée du Buëch et la vallée de la Durance présentent ainsi des enjeux écologiques très forts et concentrent de nombreux milieux structurants pour la trame verte et bleue, comme les boisements vastes ou les secteurs bocagers.

Le territoire est cependant soumis à des pressions et à des infrastructures qui dégradent ces continuités écologiques, notamment au niveau de la vallée du Buëch et de la Durance qui concentre de nombreux aménagements anthropiques (axes routiers, urbanisation). La consommation d'espaces naturels et agricoles, le

tourisme, les incendies, les pollutions diverses, etc. viennent également se rajouter aux menaces pesant sur la biodiversité et les milieux naturels du Sisteronais-Buëch.

1.1.1.3 DES RESSOURCES EN EAU FRAGILES

Le réseau hydrographique du territoire est constitué de cours d'eau de montagne au régime intermittent, structuré dans les plaines autour de la Durance et du Buëch. Ces cours d'eau sont globalement en bon état écologique (29 sur les 40 masses d'eau suivies), et toutes sont en bon état chimique sauf la Durance (entre le torrent de Saint-Pierre et le Buëch). De même, les nappes souterraines sont également en bon état, à l'exception de la nappe des conglomérats de Valensole, en état chimique médiocre du fait d'une pollution par des pesticides. L'impact de l'agriculture est ainsi très important sur le territoire, qui est responsable de près des trois quarts des prélèvements d'eau.

Par ailleurs, plusieurs zones de répartition des eaux sont présentes et témoignent du déséquilibre entre les capacités des ressources et les prélèvements réalisés.

De plus, l'eau potable de certaines communes provient de sources plus vulnérables aux risques de sécheresse ou de contamination.

L'assainissement du territoire est très variable : ainsi 93 % des systèmes d'assainissement sont conformes contre seulement 41 % des assainissements autonomes. Et on observe par ailleurs de forts dépassements pour les STEP de Laragne et du Val de Durance, et ce depuis plusieurs années.

La mise en œuvre des divers outils, notamment du SDAGE et des différents PGRE, vise de permettre une meilleure gestion et une amélioration de la ressource.

1.1.1.4 UN SOL SUPPORT DES ACTIVITES AGRICOLES ET EXTRACTIVES

L'occupation du sol est dominée par les espaces agricoles et forestiers. Les vallées sont fortement exploitées pour l'agriculture (des prairies permanentes essentiellement) et l'urbanisation s'y concentre.

Le sous-sol est riche et exploité par cinq carrières actuellement, dont deux carrières exploitant des gisements d'intérêt national ou régional et une carrière produisant des enrochements (Monétier-Allemont). Le diagnostic du Schéma régional des carrières (SRC) estime que le territoire est à l'équilibre du point de vue de l'approvisionnement en granulats communs.

Les sols sont également marqués par différentes activités, causant parfois des pollutions (27 anciennes activités répertoriées par CASIAS, 3 sites pollués [BASOL]), bien que les sites soient relativement peu nombreux. En revanche, ils sont concentrés dans les zones urbanisées, de fait l'exposition des populations est relativement élevée.

1.1.1.5 UN TERRITOIRE FORTEMENT EXPOSE AUX RISQUES

Les risques naturels dans le territoire du Sisteronais-Buëch sont très prégnants, du fait de la topographie : inondations et mouvements de terrain sont les risques les plus présents. Le caractère montagnard induit en particulier différents types d'inondations spécifiques (ruissellement, crues torrentielles de rivière et torrent). Cependant, différents outils, le Plan de gestion des risques inondation (PGRI) du bassin Rhône-Méditerranée, le Programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) du Buëch et 4 plans de prévention des risques inondation (PPRI) visent une meilleure gestion de ces risques.

Il existe en parallèle d'autres risques naturels, plus faibles, tels le risque d'avalanche, de feu de forêt, le risque sismique et le risque radon.

Les risques technologiques sont quant à eux assez peu présents : il existe toutefois un risque industriel localement fort du fait de la présence du site Seveso de Sanofi à Sisteron, qui est d'ailleurs géré par un risque de prévention du risque technologique (PPRT). Par ailleurs, une canalisation de transport de produit chimique et le risque de rupture du barrage de Serre-Ponçon concernent le territoire.

1.1.1.6 DES NUISANCES SONORES LOCALISEES ET UNE QUALITE DE L'AIR MOYENNE

Le Sisteronais-Buëch est relativement peu exposé aux nuisances sonores, seules quelques voies sont classées. Néanmoins, quelques activités peuvent être bruyantes localement, comme les carrières. En revanche, la topographie des vallées peut amplifier le bruit des transports.

Concernant les émissions atmosphériques du territoire, les sources de pollution sont essentiellement — par ordre décroissant — le chauffage du résidentiel et du tertiaire ; le transport routier ; l'agriculture et le brûlage des déchets verts, et les émissions de certains polluants sont relativement élevées. La qualité de l'air est par ailleurs moyenne, que ce soit à cause des polluants locaux ou bien à cause des émissions des territoires voisins, et peu d'épisodes de pollution ont été relevés en 2019 et 2020, excepté pour l'ozone, pour lequel les seuils de concentration (pour la santé humaine et les écosystèmes) sont régulièrement dépassés sur le territoire. Les zones les plus sensibles sont celles où se concentrent les activités humaines, principalement les vallées de la Durance et du Buëch (zones urbaines, activités agricoles et industrielles, axes routiers et autoroutiers). Seules les émissions industrielles sont relativement faibles.

Les habitants produisent une quantité de déchets dans les moyennes régionales et départementales, mais supérieures aux moyennes nationales. Ils sont collectés par la collectivité, et différents sites de traitement sont présents dans le territoire. Les objectifs réglementaires ne sont cependant pas atteints (réduction des DMA, taux de valorisation, taux d'enfouissement).

1.1.1.7 UN TERRITOIRE RURAL, EXPORTATEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les activités du quotidien (transports, logement) sont les premiers postes de dépense énergétique. De fait, les consommations d'énergie du territoire sont responsables d'une grande part des émissions de GES, issues des produits pétroliers pour 58 %. Ainsi la dépendance aux énergies fossiles est forte. Par ailleurs, le ratio par habitant (33 MWh/hab.) est supérieur de 15 % à celui de la région (29 MWh/hab.).

En revanche, le territoire est excédentaire en production électrique, du fait de la production hydroélectrique qui représente 83 % de la production d'énergie renouvelable du territoire en 2019, devant le solaire photovoltaïque, la biomasse (chauffage au bois) et le biogaz. Cette production permet de porter la balance production/consommation à 90 %, mais est très sensible aux variations de débit des masses d'eau.

La consommation d'énergie induit par ailleurs de fortes émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi, la moitié des émissions provient de la combustion d'énergies fossiles (carburant, fioul, gaz naturel). Au total, en 2019, les émissions de GES sur le territoire représentent 275 kteqCO₂, soit 10,8 teqCO₂/hab (dont 1 teqCO₂/hab lié aux flux de transit) et sont supérieures aux émissions régionales par habitant de 8,5 teqCO₂/hab. 43 % des émissions proviennent des transports et 16 % du bâti et des émissions non énergétiques (stockage des déchets, 21 %, et de l'agriculture, 13 %).

En revanche, le territoire fait office de puits de carbone grâce à son important couvert forestier (275 kteqCO₂ de GES émis pour 350 stockées en 2019).

2. Scénario au fil de l'eau

1.1.1.8 LES TENDANCES PROJETÉES

Le scénario au fil de l'eau a pour vocation de présenter l'évolution de l'environnement sur le territoire du Sisteronais-Buëch sans SCoT. Il ne se veut ni prospectif ni réel. Les perspectives au fil de l'eau sont basées sur le croisement de plusieurs tendances de façon à restituer les dynamiques en cours sur le territoire. La tendance combine :

- Les objectifs des documents-cadres ;
- Les tendances observées pour le territoire (démographie et environnement).

➤ PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

De 2011 à 2021, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, environ 134 hectares ont été consommés pour de nouvelles constructions, toutes occupations du sol confondues, soit

une moyenne de 13,4 hectares par an pendant les 10 dernières années. 75 % des constructions ont eu lieu sur des milieux agricoles ou naturels entre 2011 et 2021.

Cette tendance va certainement ralentir dans les années à venir grâce à la mise en œuvre du SRADDET, qui vise -50 % en 2035 et une artificialisation nette nulle en 2050.

➤ PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES PAYSAGES

L'évolution des paysages suit l'évolution de l'urbanisation et de l'agriculture sur le territoire. La banalisation du bâti et l'étalement urbain (notamment l'urbanisation linéaire contrainte par la topographie) sont en effet des menaces majeures sur le territoire, ainsi que la déprise agricole qui entraîne une fermeture des paysages sur certains secteurs. Par ailleurs, l'impact du réchauffement climatique sur les milieux naturels peut engendrer des dépérissements d'espèces et des inondations ou feux de forêt qui laissent des « cicatrices paysagères ».

La mise en œuvre de la Charte du PNR et des différents documents d'urbanisme locaux devrait permettre de maîtriser l'urbanisation, en préservant les coupures d'urbanisation, en valorisant le patrimoine, etc. les protections actuellement présentes (sites inscrits et classés, monuments historiques, etc.) sont pérennes, et un site patrimonial remarquable est en projet à Rosans.

➤ PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES MILIEUX NATURELS

La prise de conscience de la valeur et du rôle de la biodiversité, ainsi que les mesures mises en place pour la préserver (en particulier par le SRADDET, le SAGE et le PNR), pourrait laisser espérer un ralentissement de l'érosion de la biodiversité. Le SDAGE identifie par ailleurs de nombreux réservoirs biologiques (Méouge, Sasse, Riou de Jabron, Torrent de Blême, Eygue, Oule, Jabron et une partie de la Durance et du Buëch), pour lesquels des actions de préservation sont prévues à différentes échelles. Néanmoins, les principales pressions ou activités en lien avec les milieux naturels vont également continuer de s'exercer :

- **L'urbanisation** : la croissance démographique estimée continuerait d'induire une artificialisation des sols, mais dans un cadre de réduction de la consommation d'espace par rapport aux décennies précédentes. En effet, de plus en plus de projets tendent à limiter la consommation d'espace et à favoriser la biodiversité, notamment grâce à la prise en compte accrue des espaces d'intérêt écologique dans les documents d'urbanisme ;
- **La fréquentation des milieux naturels** pourrait augmenter du fait de l'augmentation de la population et du tourisme ;
- **Les pollutions** : la réglementation sur les rejets de polluants dans les milieux naturels se durcissant, ces menaces devraient se stabiliser. L'état des masses d'eau s'est globalement amélioré sur le territoire entre 2013 et 2019, mais 5 cours d'eau (sur les 40 masses d'eau suivies) ont un état écologique dégradé par rapport à 2013 ;
- **Les espèces exotiques envahissantes** : Il est délicat de connaître l'évolution future des espèces invasives, particulièrement dans le contexte du changement climatique. Certaines espèces, comme les écrevisses américaines, ou l'Ambrosie à feuilles d'Armoise, pourraient se développer au détriment des écosystèmes locaux et de la santé humaine ;
- **Les épisodes de dépérissement** : la hausse des températures s'accompagne parfois d'épisodes de sécheresses conduisant à un affaiblissement voire à une surmortalité des arbres. Les essences sont alors plus sensibles, notamment aux attaques d'insectes ;
- **L'agriculture** : la Politique agricole commune (impacts sur jachères, haies et types de culture), les tendances sociétales (diminution des consommations de viande) pourraient impacter les agroécosystèmes. L'intérêt croissant envers les circuits alimentaires de proximité, intérêt confirmé d'année en année des consommateurs envers l'agriculture biologique et la qualité des produits agricoles, agit en faveur d'une polyculture de proximité, proche des zones urbaines et respectueuse de l'environnement. Cette dynamique est engagée dans le territoire, où 30 % des exploitations produisent en agriculture biologique (44 % des surfaces agricoles utilisées). Le pastoralisme peut également permettre d'entretenir certains types de milieux, notamment ouverts ;
- **La sylviculture** : les stratégies de développement de la filière bois incitent à une gestion durable des forêts ce qui pourrait limiter l'exploitation intensive (monoculture, coupes à blanc, etc.), nocive pour la biodiversité.

Les pressions actuelles sont donc amenées à évoluer de manière différenciée et dépendent largement des modes de gestion adoptés et des évolutions sociétales. Il existe par ailleurs des pressions liées aux évolutions climatiques :

- Au niveau national, les aires de répartition des espèces devraient évoluer au profit des espèces méridionales et perturber les écosystèmes en place : les remontées d'espèces mobiles thermophiles augmentent et les niches d'espèces froides régressent (tourbières, landes et forêts froides et humides). Dans ce contexte, la préservation potentielle des continuités écologiques permettra le déplacement des espèces, et par conséquent, l'adaptation de leur aire de répartition à l'évolution du climat. Dans le même temps, l'écroulement des populations d'insectes à la base de la chaîne alimentaire tendra à fragiliser les populations en place par rapport aux espèces plus ubiquistes¹ ;
- Le changement climatique est amené à perturber les milieux et leur biodiversité et ainsi altérer la capacité d'adaptation des écosystèmes. Par exemple, la récurrence des phénomènes de tempêtes, l'élévation des températures et la modification des précipitations risquent d'impacter les boisements ou les milieux aquatiques. Il faudra gérer l'arrivée de nouvelles espèces et le recul de certaines autres aujourd'hui encore majoritaires (essences forestières moins adaptées aux conditions climatiques futures) ;
- Le risque d'augmentation de l'occurrence des épisodes de sécheresse pourrait par ailleurs avoir un impact sur la biodiversité des sols et par conséquent sur leur productivité et sur les activités agricoles et sylvicoles. De même, l'élévation des températures pourrait perturber certains habitats aquatiques, et ce d'autant plus que les prélèvements d'eau destinés aux activités humaines pourraient augmenter (pour l'irrigation par exemple) et menacer les équilibres écologiques.

Au regard des politiques menées, à l'échelle nationale comme locale, on pourrait attendre une amélioration de l'état des milieux naturels et de la biodiversité. Néanmoins, au regard des fortes incertitudes et de la forte vulnérabilité des espèces au changement climatique, en particulier dans les écosystèmes de montagne, il paraît difficile de conclure avec certitude.

➤ PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Malgré les démarches de protection et d'amélioration de la ressource en eau à l'œuvre, portée par les PGRE ou le SDAGE, l'évolution des masses d'eau reste incertaine à moyen terme. On peut citer notamment :

- La dégradation de l'état de cinq cours d'eau et l'amélioration de l'état de cinq cours d'eau depuis 2013, les autres masses d'eau suivies se maintiennent ;
- Les risques de non-atteinte des objectifs de qualité sur deux nappes souterraines du fait de pesticides et nutriments agricoles identifiés par le SDAGE 2022-2027 ;
- Le bon état des masses d'eau souterraines depuis plusieurs années.

Le SAGE de la Durance est en cours d'élaboration, et devrait porter des objectifs visant l'amélioration des masses d'eau.

Le changement climatique aura des effets potentiels sur le régime hydrique et la pluviométrie, entraînant des étiages potentiellement plus sévères. Ces évolutions significatives, directes et indirectes, sur l'ensemble des ressources, ainsi que leurs usages, pourraient induire des conflits d'usage.

On observe d'ailleurs que les prélèvements sur les ressources superficielles fluctuent fortement, les tendances sont difficiles à identifier. Le SDAGE classe par ailleurs le territoire comme secteur à enjeux (en tant que ressources stratégiques pour l'eau potable, et que sous-bassin sur lequel des actions de préservation des équilibres quantitatifs sont nécessaires pour tout ou partie du territoire pour l'atteinte du bon état). Le bassin versant est également identifié comme bassin vulnérable nécessitant des actions fortes d'adaptation au changement climatique pour l'enjeu disponibilité des eaux (vulnérabilité forte).

¹ Espèces animales et végétales que l'on rencontre dans des milieux écologiques très différents.

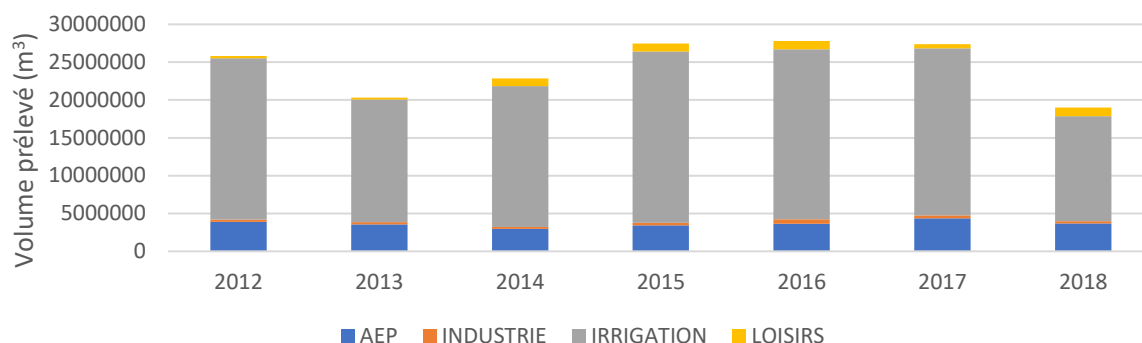


Figure 1 : Évolution des prélèvements (hors énergie) (source : BNPE)

Les systèmes d'assainissement collectif quant à eux sont globalement conformes et devraient continuer de l'être. Néanmoins, la réduction des débits peut entraîner une baisse de la dilution des polluants dans les cours d'eau, ce qui pourrait induire des non-conformités des rejets.

Le SDAGE fixe toutefois diverses orientations permettant d'intégrer la gestion de la ressource en eau : les projets doivent être en adéquation avec les capacités du territoire en matière de fourniture d'eau et de traitement des eaux usées, il enjoint à la préservation des zones humides, etc. Ces éléments devraient permettre de réduire les impacts sur la ressource. De plus, le contrat ZRR prévoit de nombreux travaux (mises à niveau et rénovation, création de STEP et de réseaux, etc.), et des schémas directeurs sont en cours (à Sisteron notamment), ce qui devrait permettre d'améliorer la connaissance et le fonctionnement du petit cycle de l'eau.

De manière générale, le recul de l'agriculture, combiné au durcissement des réglementations sur l'utilisation des produits phytosanitaires, aux dynamiques d'implantation d'exploitations plus durables et aux demandes sociétales envers les produits biologiques permettrait toutefois d'entrevoir une baisse des polluants liés aux intrants agricoles.

De fait, la qualité de la ressource semble s'améliorer sur le territoire, mais étant données les fortes incertitudes liées à l'évolution du climat, il est difficile d'affirmer que la tendance se maintiendra. En effet, la baisse potentielle des débits pourrait réduire la capacité de dilution des masses d'eau, et augmenter la concentration en polluants, quand bien même les rejets auraient été réduits. Quant à l'aspect quantitatif, ces mêmes incertitudes rendent difficile de prédire l'évolution, notamment en matière de capacité d'approvisionnement en eau potable. Les sécheresses pourront se multiplier et les situations de pénurie pourraient se multiplier afin de continuer de répondre aux besoins des habitants, de plus en plus nombreux.

➤ PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE L'EXPLOITATION DU SOUS-SOL

Avec l'augmentation de population estimée (+2 500 habitants en 2045 selon le scénario fil de l'eau), et de fait la hausse des besoins en logement, la demande va certainement se maintenir, bien que la remobilisation de logements vacants couplée aux politiques de renouvellement urbain et au déploiement du recyclage des déchets du BTP peut contribuer à diminuer les besoins extractifs.

Les autorisations d'extraction des deux carrières de La Villette à Sigottier et de La Petite Queylane, le Rocher de Chantelle à Monétier-Allemont arrivent à échéance en 2028 et 2024.

Le SRC estime que l'équilibre du territoire devrait perdurer : après 2021 les besoins diminuent légèrement jusqu'en 2030. En revanche, l'analyse ne permet pas d'intégrer les besoins des territoires hors SCoT qui pourront être impactés par la baisse de la production.

➤ PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES RISQUES

À l'heure actuelle, les effets précis du changement climatique ne sont pas encore bien appréhendés, néanmoins, un des éléments pressentis est l'évolution des précipitations et l'accentuation des événements extrêmes. Les sécheresses pourraient être plus importantes, des épisodes de pluies plus intenses pourraient se développer, entraînant une évolution des aléas inondation et mouvements de terrain (notamment le retrait-gonflement des argiles).

Le risque feux de forêt pourrait également augmenter avec l'augmentation des jours de sécheresse et l'augmentation de l'évapotranspiration. Dans les faits, le nombre de feux de forêt a augmenté depuis les années 2000 sans que la superficie brûlée augmente.

Les risques liés aux phénomènes météorologiques sont également susceptibles d'augmenter.

Cette évolution des risques naturels pourrait entraîner une répercussion sur les risques technologiques dans les secteurs de multiexposition. En effet, des ICPE par exemple sont localisées dans le lit majeur de la Durance et/ou dans des zones exposées au retrait-gonflement des argiles et pourraient éventuellement être exposées dans le cas où les aléas seraient accentués.

➤ PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE L'ÉNERGIE

Les consommations d'énergie suivent une baisse globale entre 2012 et 2019, bien que des différences soient observées selon les secteurs et selon les années. Toutefois, la hausse des transports issue de l'augmentation de la population (environ 2 500 de plus en 2045 par rapport à 2019) pourrait entraîner une augmentation des consommations totales du secteur tandis que le télétravail ou le covoiturage pourraient réduire les déplacements. Les évolutions technologiques des moteurs thermiques, le remplacement des chauffages au fioul et le développement des motorisations électriques peuvent également diminuer ces consommations.

Par ailleurs, la hausse des températures pourrait peser fortement sur la demande en climatisation et, à l'inverse, la demande en chauffage pourrait diminuer. L'évolution des normes d'isolation sur les bâtiments neufs et les bâtiments rénovés devraient par ailleurs entraîner une diminution progressive des consommations énergétiques de l'habitat.

Par ailleurs, le SRADDET a des objectifs ambitieux qui devraient permettre de réduire les consommations.

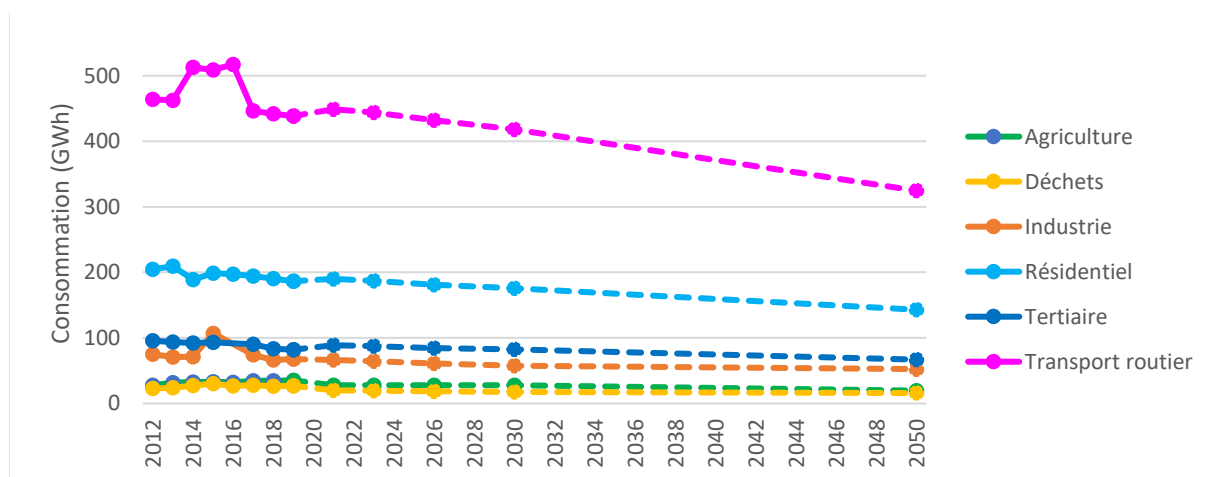


Figure 2 : évolution de la consommation d'énergie finale sur tu territoire, et objectifs du SRADDET (source : CCSB)

La production d'énergie est croissante, excepté pour l'hydroélectricité, très dépendante du débit des cours d'eau, notamment de la Durance. Au regard de l'évolution climatique en cours, le débit de la Durance est susceptible de subir une baisse à long terme pouvant réduire la production électrique du territoire dans le futur.

Dans le même temps, des potentiels de production thermique et électrique renouvelable favorables ont été identifiés, et leur exploitation devrait être encouragée, notamment en intégrant les trajectoires envisagées par le Plan climat de la CCSB : le potentiel maximum de réduction de la consommation est estimé à 290 GWh, soit 32 % de la consommation d'énergie finale de 2012.

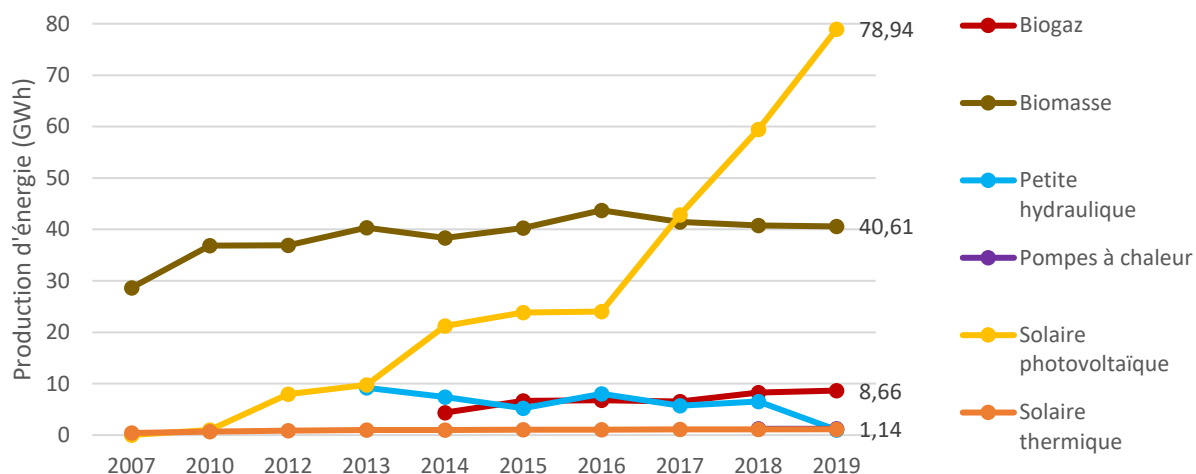


Figure 3 : évolution de la production d'énergie par source (hors grande hydraulique) entre 2007 et 2019 (source CCSB)

➤ PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES GES

La décarbonation de l'énergie en cours devrait accélérer la baisse engagée depuis 2012, du fait de la diminution des émissions industrielles, ou plus généralement de l'amélioration continue de l'efficacité énergétique, des innovations technologiques, etc. Ces évolutions sont de plus encouragées par le SRADDET, le PCAET et le PNR.

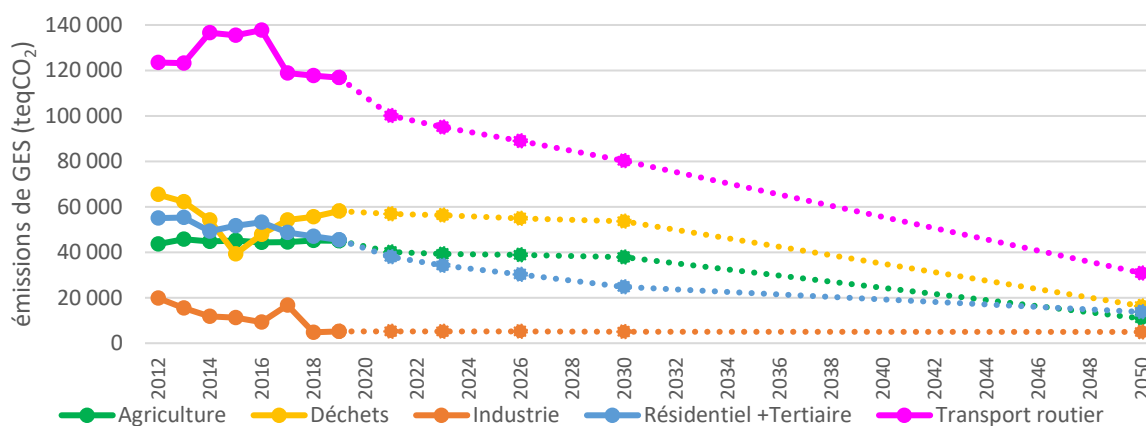


Figure 4 : Évolution des émissions de GES par secteur, passée et visée par le SRADDET (source CCSB)

Les émissions liées aux habitations et au tertiaire pourraient augmenter avec la construction de nouveaux logements, mais on peut estimer qu'elles seraient contenues par la RT2022 (et suivante) et par l'amélioration des rendements des équipements de chauffage.

Concernant les émissions de GES d'origine non énergétique, la réglementation sur les émissions industrielles s'étant renforcée, les industriels trouvent un gain économique à diminuer leurs émissions de GES.

L'artificialisation des sols réduit le stock de carbone du territoire tandis que l'augmentation des températures fragilise notamment les espèces forestières montagnardes, et limite le captage du CO₂. De plus, l'augmentation potentielle des incendies de forêt pourrait augmenter le relargage de CO₂ dans l'atmosphère. Toutefois, certaines espèces végétales pourraient bénéficier de la hausse du CO₂ et croître plus rapidement.

La mise en œuvre du SRADDET, du PNR et du PCAET devrait également concourir à augmenter les puits de carbone limitant de fait les rejets, mais il réside des incertitudes sur l'évolution du modèle agricole, qui peut selon son orientation fortement impacter la capacité de stockage du territoire.

➤ PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Les concentrations en polluants ont tendance à baisser depuis 2012 (amélioration des procédés, des motorisations, etc.) bien que les émissions de NH₃ ont augmenté depuis 2016 et stagnent depuis. La mise en œuvre du SRADDET et du PCAET devrait concourir à maintenir cette tendance.

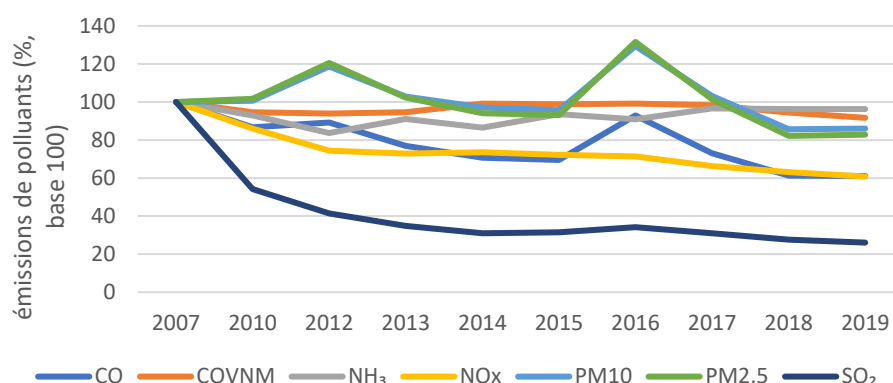


Figure 5 : Évolution des émissions de polluants (source : Atmo Sud)

En revanche, le changement climatique et le réchauffement associé sont susceptibles d'augmenter la pollution à l'ozone. Par ailleurs, la croissance démographique renforçant l'urbanisation, les émissions de polluants liées aux transports (dioxydes d'azote notamment) pourraient s'étendre en dehors des pôles urbains. En parallèle, des incertitudes existent quant aux avancées technologiques, aux réactions face aux prix des carburants et à l'adaptation des transports collectifs.

L'incertitude liée à l'évolution des systèmes agricoles amorcée rend difficile la prévision d'une évolution des émissions liées à ces secteurs, même si les exigences de suivi sont susceptibles d'être renforcées. Les émissions liées au secteur industriel devraient, quant à elles, continuer de diminuer, notamment du fait d'une réglementation de plus en plus stricte.

➤ PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES NUISANCES SONORES

L'augmentation potentielle des déplacements et la densification attendue dues au développement du territoire pourraient dégrader l'ambiance sonore. Toutefois, la mise en œuvre des PPBE, l'amélioration de l'isolation des bâtiments neufs (normes) ou la rénovation du bâti ancien ainsi que l'évolution technique des véhicules (électromobilité) devraient permettre de réduire l'exposition des populations (meilleure isolation phonique).

➤ PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES DÉCHETS

La mise en œuvre des plans de prévention et de gestion aux niveaux local et départemental a permis à certains territoires de se saisir de la thématique par le passé. La tendance semble à la baisse des ordures ménagères résiduelles et la valorisation est en hausse depuis 2017. L'accroissement de la population prévu devrait augmenter la production totale de déchets, mais les actions portées par la collectivité (Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, actions d'amélioration du tri et de la valorisation, etc.) pourraient limiter cet effet.

En revanche aucune ouverture d'ISDND n'est prévue pour pallier la fermeture de celles de Sorbiers et du Beynon.

- La mise en œuvre du Plan régional de prévention et de gestion des déchets devrait permettre d'améliorer prévention, collecte et traitement des déchets ;
- La mise en œuvre du Schéma régional des carrières (SRC) pourrait améliorer la gestion des déchets inertes du bâtiment.

➤ LA TENDANCE OBSERVÉE

La population au sein du périmètre est en augmentation depuis 2008, du fait d'un solde migratoire positif (+0,3 % par an sur la période 2008-2019). La prospective démographique au fil de l'eau table sur un taux d'évolution annuel de +0,37 % sur la période 2013-2019 voire +0,35 % (scénario moyen de l'INSEE), soit entre 2 300 et 2 500 habitants supplémentaires en 2045 (donc un total de respectivement 27 612 et 27 490).

1.1.1.9 LES TENDANCES DE L'ENVIRONNEMENT

Les perspectives d'évolution identifiées pour chaque thématique aboutissent au scénario au fil de l'eau de l'environnement. Au vu de la situation actuelle, des menaces identifiées et des mesures mises en place sur le territoire découlant des grandes politiques publiques, mais également des acteurs territoriaux, les évolutions des différentes thématiques environnementales du territoire se dessinent.

Les évolutions démographiques et climatiques sont les deux grands facteurs d'évolution de l'environnement, car ils regroupent l'essentiel des pressions et menaces sur les milieux et les espèces.

➤ PERSPECTIVES DES EVOLUTIONS CLIMATIQUES

Les tendances des évolutions du climat au XXI^e siècle en Provence-Alpes-Côte d'Azur montrent :

- Poursuite du réchauffement, quel que soit le scénario. Sans politique climatique, le réchauffement pourrait dépasser 4 °C à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1976-2005.
- Peu d'évolution des précipitations annuelles, mais des contrastes saisonniers
- Poursuite de la diminution du nombre de jours de gel et de l'augmentation du nombre de journées chaudes, quel que soit le scénario
- Assèchement des sols de plus en plus marqué en toute saison

Sur la seconde moitié du XXI^e siècle, l'évolution de la température moyenne annuelle diffère significativement selon le scénario considéré.

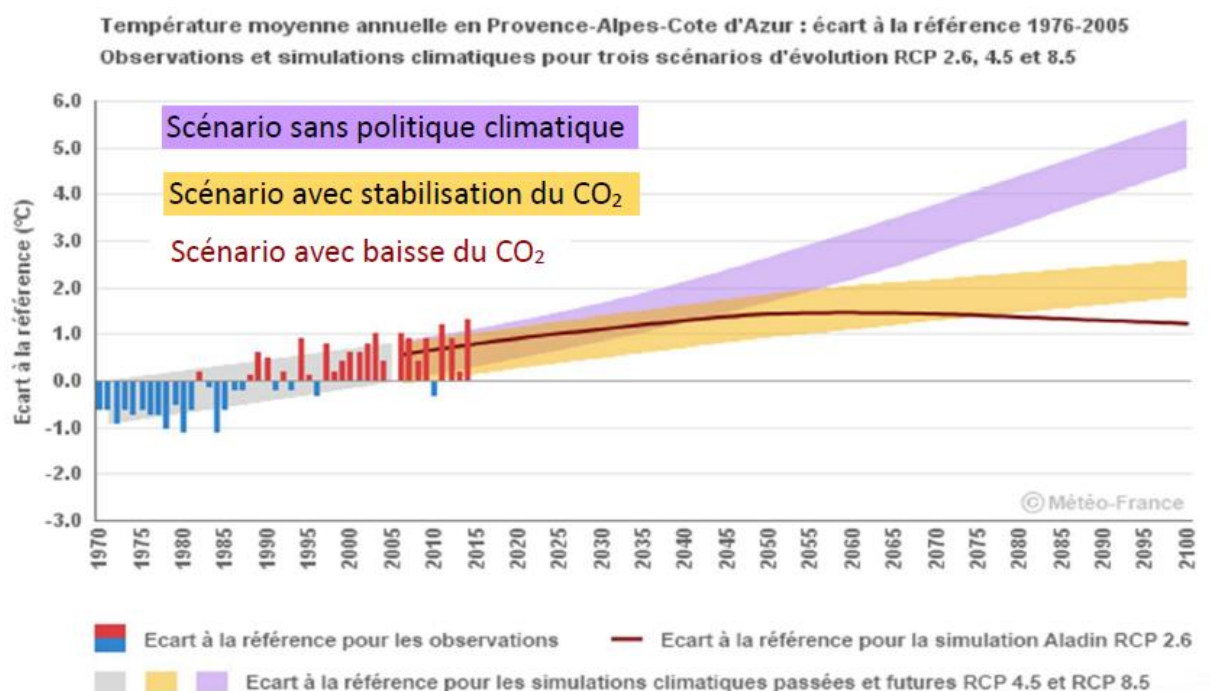


Figure 6 : Simulation des évolutions de température moyenne selon les scénarios climatiques (source : MétéoFrance)

1.1.1.10 SYNTHÈSE DES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Les conclusions de l'EIE et l'analyse de la dynamique de chaque thématique environnementale ont permis d'esquisser une tendance évolutive. Le tableau ci-dessous synthétise ces éléments.

Tableau 1 : Tendances d'évolution de l'environnement

Thématique	Importance des pressions et menaces	Évolution pressentie sans SCoT et explication	
		↗ se poursuit ou s'accélère ↘ s'inverse ou ralentit ? : non prévisible	La situation :
Consommation foncière	++	La consommation foncière va continuer, mais à un rythme ralenti du fait de la mise en œuvre des documents d'urbanisme.	↘
Milieus naturels et biodiversité	+++	Les pressions vont continuer de s'exercer, bien que certaines s'infléchissent telle l'urbanisation ; mais il existe beaucoup d'incertitudes liées à l'évolution du modèle agricole, au changement climatique, etc.	?
Ressource en eau	+++	Le changement climatique fait peser une menace non négligeable et rend difficile de prévoir l'avenir de la ressource. La mise en œuvre du SDAGE et du SAGE en cours d'élaboration vise à améliorer l'état des masses d'eau.	?
Ressources minérales	++	Les autorisations de deux des cinq carrières arrivent à échéance d'ici à 2028. Le diagnostic indique que le territoire est à l'équilibre et devrait le rester au moins jusqu'en 2030. L'élaboration et la mise en œuvre du SRC devraient permettre de réduire les besoins.	↗
Qualité de l'air	+	La réglementation plus draconienne sur l'isolation et les modes de chauffage devraient permettre de continuer à réduire les émissions, il en va de même sur les émissions des véhicules individuels, même si le parc de véhicules continue de progresser.	↘
Énergie et GES	++	La tendance est à la hausse de la production, à la baisse des consommations. La mise en œuvre du PCAET et du SRADDET encourage les réductions de consommation et la croissance de la production EnR.	↘
Risques naturels	+++	Le changement climatique fait peser de fortes incertitudes sur l'évolution des risques naturels, qui pourraient être aggravés à l'avenir : inondations, mouvements de terrain (notamment retrait-gonflement des argiles), feu de forêt, etc.	?
Risques technologiques	+	Le risque paraît peu évoluer, néanmoins, l'exposition actuelle de plusieurs ICPE aux aléas naturels (argiles notamment) pourrait induire une augmentation du risque industriel en cas de modification des aléas naturels induite par le changement climatique.	↘
Sites et sols pollués	+	Il existe de moins en moins de sources de pollution, du fait de la réglementation comme de la baisse des activités polluantes, et le traitement des sites pollués progresse.	↘
Nuisances sonores	+	La tendance est à la baisse des nuisances sonores : à la source (les véhicules sont de moins en moins bruyants) comme en matière d'exposition (les bâtiments sont de mieux en mieux isolés).	↘
Déchets	+	La filière est en place, la collecte sélective progresse, et, dans le même temps, la production OMR diminue. Avec l'augmentation de la population attendue, cette tendance devrait se poursuivre.	↘

Sans SCoT, les tendances d'amélioration induites par la réglementation ou les documents-cadres se poursuivraient : baisse du rythme de consommation d'espaces (objectif de -50 % en 2031 par rapport aux dix ans

précédant l'arrêt du document, soit 6,7 ha/an contre 13,4 ha/an entre 2011 et 2021), protection des milieux aquatiques par le SAGE et le SDAGE, préservation et prise en compte des paysages, contribution à l'atteinte des objectifs de maîtrise de l'énergie et des émissions portés par les documents-cadres (SRADDET, Charte du PNR, PCAET), adaptation au changement climatique, préservation des ressources, etc.

Néanmoins, les potentielles incidences négatives se poursuivraient également :

- Le développement urbain entraînerait consommation et artificialisation (environ 13 ha/an sur la décennie écoulée) d'espaces agricoles et de nature ordinaire par les extensions des bourgs ; de plus, la densification urbaine peut conduire à localiser plus d'habitants dans des secteurs exposés aux nuisances sonores ou pollutions, ou par ailleurs nuire au paysage urbain (par la fermeture des perspectives visuelles notamment) ;
- L'augmentation de population prévue induirait une hausse des consommations de ressources, des flux et effluents, de la fréquentation de certains sites naturels ;
- Le développement économique (zones d'activités et autres projets) pourrait entraîner des consommations de ressources et d'espace, des dérangements d'espèces, etc.

Enfin, plusieurs outils couvrant le territoire ont été actualisés ou créés : SRADDET, PNR, PCAET, PLU récents, plans de prévention des risques, etc. Ces cadres sont souvent spécifiques d'une partie de l'environnement et les décliner à travers le SCoT permet d'avoir ainsi une vision transversale dans la planification.

3. Enjeux identifiés

L'état initial de l'environnement a identifié un certain nombre d'enjeux thématiques. Un travail d'affinage. Les enjeux du territoire identifiés dans l'EIE et structurant l'évaluation environnementale sont :

Tableau 2 : enjeux environnementaux hiérarchisés

Thématiques	Enjeux environnementaux	Hiérarchisation
Biodiversité et continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques du territoire	Fort
Ressource en eau	Limiter les atteintes à la ressource en eau	Fort
Changements climatiques	Favoriser la résilience du territoire	Fort
Énergie et GES	Participer à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre Accompagner le développement des EnR	Fort
Risques naturels	Réduire les risques par anticipation des impacts de l'urbanisme sur les aléas	Fort
Santé-urbanisme (pollutions de l'air, du sol et nuisances sonores)	Limiter l'exposition des populations aux pollutions et nuisances	Moyen
Paysage	Préserver les paysages et le patrimoine	Moyen
Ressources minérales	Préserver les capacités de production de matériaux	Faible
Déchets	Participer aux objectifs de réduction des déchets	Faible

1.2 Présentation du projet

Le SCoT concerne 60 communes réparties sur trois départements (Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence, Drôme) et deux régions (AuRA et Sud PACA). Il couvre un territoire rural de 1 488 km² avec 25 315 habitants. Le PAS est la pièce maîtresse du SCoT, traduisant les ambitions à 20 ans pour un développement équilibré, durable et adapté aux spécificités locales. Il comporte quatre axes stratégiques :

- Axe 1 – Affirmer une identité rurale dynamique
- Axe 2 – Soutenir une économie responsable
- Axe 3 – Renforcer la solidarité territoriale
- Axe 4 – Engager une transition sobre

Ces ambitions sont ensuite déclinées de manière plus opérationnelle dans le DOO (Document d'orientations et d'objectifs), qui est la pièce opposable du SCoT.

1.3 Méthodologie utilisée pour la réalisation de l'évaluation

4. Généralités sur la démarche d'évaluation environnementale du SCoT de la CCSB

L'évaluation environnementale du SCoT de CCSB a été conçue de façon à placer l'environnement au cœur du processus de décision. Elle a été conduite en parallèle de l'élaboration du SCoT et s'est accompagnée de phases d'échanges avec l'intercommunalité (services techniques urbanisme, environnement, les élus chargés du dossier, etc.), les communes, et les services d'État.

Il s'agit donc d'une démarche itérative (réalisée par boucle d'analyse, cf. schéma suivant) accompagnant chaque étape de l'élaboration du document de planification et permettant d'ajuster le projet.

5. Limites de l'évaluation environnementale

La méthode d'évaluation environnementale reprend, en l'adaptant, le contenu de l'étude d'impact des projets. Mais les propositions d'actions et les projets qui en découlent ne sont pas toujours définis et localisés avec précision sur le territoire. Chaque projet, notamment ceux d'infrastructures, doit donc faire l'objet d'une étude d'impact particulière.

Les enjeux à prendre en compte et les mesures à proposer ne sont ni de même nature, ni de même échelle et de même degré de précision que ceux évalués lors d'un projet d'aménagement localisé et défini techniquement. Ainsi, les incidences des différents projets inscrits dans le SCOT ne sont abordées qu'au regard de leur état d'avancement. En revanche, l'évaluation environnementale formule des recommandations visant à encadrer les projets dont les contours précis restent flous par rapport aux enjeux environnementaux identifiés à leur niveau ou à proximité.

Les incidences environnementales de la mise en œuvre du SCOT sont quantifiées dans la mesure du possible. L'estimation des surfaces consommées par les projets demeure relativement accessible, ce n'est pas le cas pour toutes les données environnementales.

L'évaluation quantitative des actions du SCOT est donc réalisée dans la mesure du possible (disponibilité des outils) tandis que l'analyse qualitative des actions du SCOT est systématiquement menée.

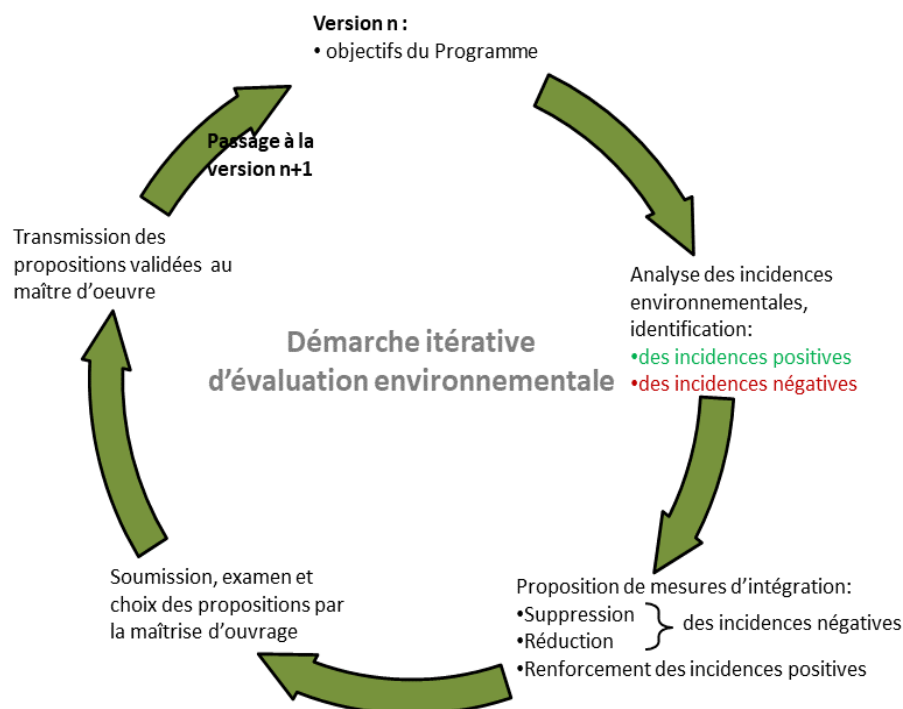


Figure 7 : Principe de la démarche d'évaluation itérative du SCoT de la CCSB

1.4 L'articulation avec les documents-cadres

L'évaluation environnementale s'attache à étudier les plans et programmes les plus pertinents au regard des interactions potentielles avec le SCoT, et intègre d'autres plans susceptibles d'être concernés.

Le choix des plans et programmes à étudier s'est appuyé sur la base des articles R. 122-20 et R. 122-17 du Code de l'environnement.

L'analyse de l'articulation est établie à partir des différents degrés d'articulation qui concernent le SCoT avec les documents suivants :

- Le Schéma régional d'aménagement et de développement durable des territoires (SRADDET) de la Région PACA ;
- Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le Plan de gestion du risque inondation (PGRI) Rhône-Méditerranée ;
- La Charte du Parc naturel régional des Baronnies.

Le SCoT s'articule de manière consistante avec les objectifs de ces documents stratégiques et opérationnels cadres.

1.5 Les incidences du SCoT sur l'environnement

Les thèmes environnementaux et enjeux associés sont utilisés comme critères d'évaluation. L'objectif est d'analyser comment les actions du SCoT répondent ou prennent en compte les enjeux du territoire.

Pour rappel, la démarche d'accompagnement menée à l'issue de la réalisation de l'état initial de l'environnement avec les élus du territoire a permis d'aboutir à la définition d'enjeux et à leur hiérarchisation. Le tableau suivant synthétise ces derniers et rappelle la hiérarchie établie par un code couleur, de faible (vert) à important (rouge).

Tableau 3 : enjeux environnementaux hiérarchisés

Thématiques	Enjeux environnementaux
-------------	-------------------------

Biodiversité et continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques du territoire
Ressource en eau	Limitier les atteintes à la ressource en eau
Changements climatiques	Favoriser la résilience du territoire
Énergie et GES	Participer à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre Accompagner le développement des EnR
Foncier	Participer aux efforts sur la sobriété foncière
Risques naturels	Réduire les risques par anticipation des impacts de l'urbanisme sur les aléas
Santé-urbanisme (pollutions de l'air, du sol et nuisances sonores)	Limitier l'exposition des populations aux pollutions et nuisances
Paysage	Préserver les paysages et le patrimoine
Ressources minérales	Préserver les capacités de production de matériaux
Déchets	Participer aux objectifs de réduction des déchets

Les analyses des incidences du PAS et du DOO révèlent une plus-value environnementale positive, plus ou moins importante selon les enjeux, mais qui reflète une bonne prise en compte des différentes thématiques. Quelques manques nécessitent toutefois des mesures d'évitement ou de réduction, préconisées dans le chapitre dédié.

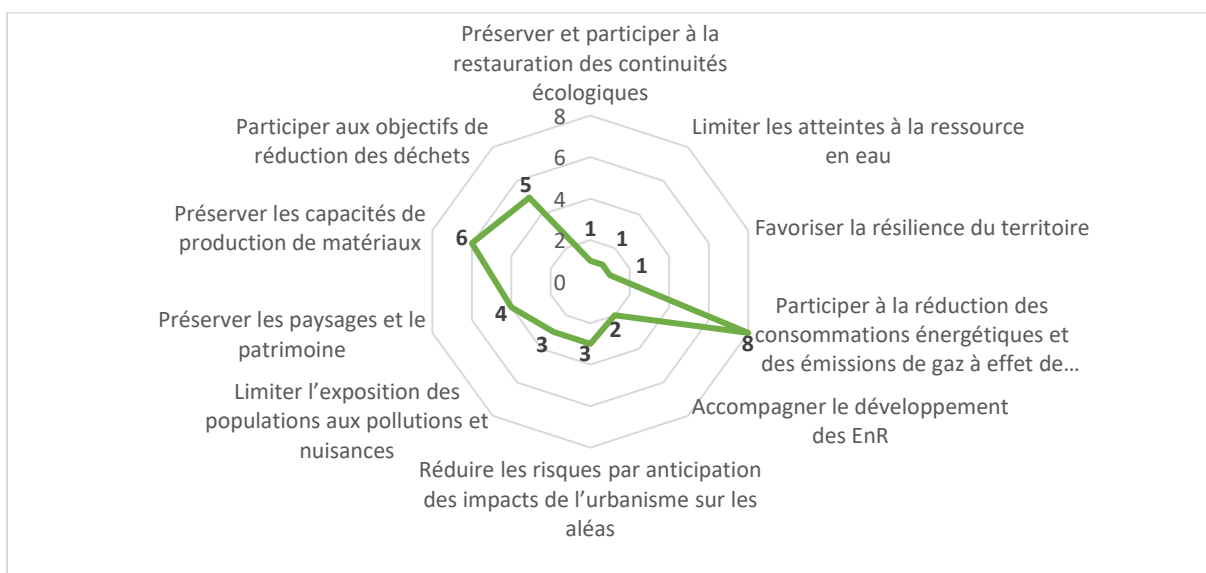


Figure 8 : profil environnemental du PAS

6. Des incidences positives du DOO

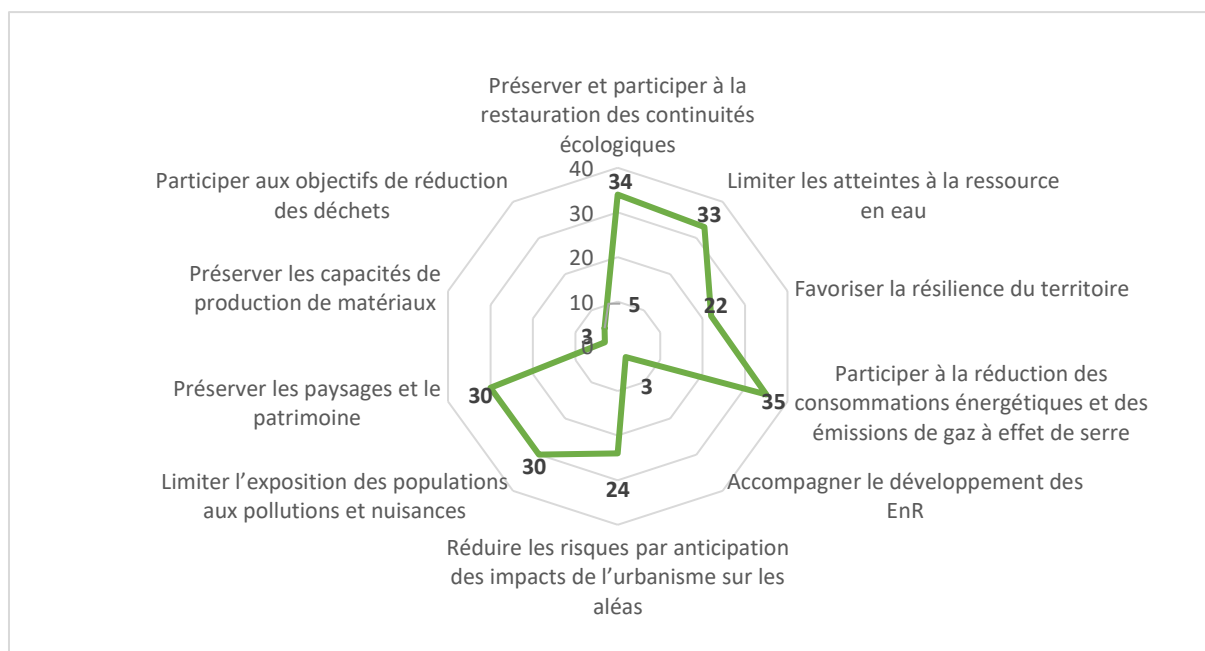


Figure 9 : profil environnemental du DOO

Le profil environnemental est cohérent avec la nature et les leviers du document évalué. Le projet contribue de manière positive à tous les enjeux environnementaux. Les enjeux directement concernés par la planification du développement territorial affichent les meilleurs résultats. On note en effet la nette plus-value apportée sur les enjeux relatifs à la préservation des continuités écologiques, à la ressource en eau et à la limitation des gaz à effet de serre.

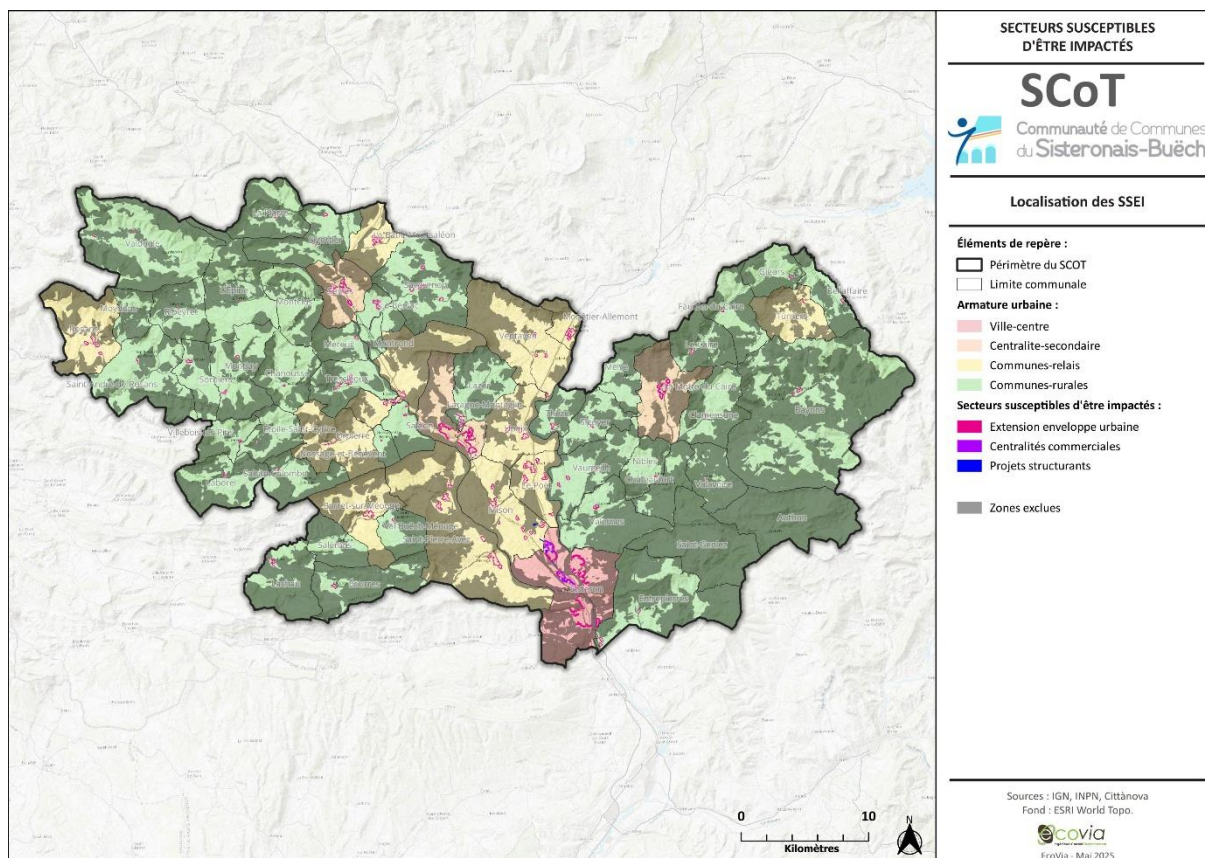
Les enjeux liés aux pollutions et nuisances mais également à la préservation du paysage et du patrimoine sont également très représentés.

Précisons que concernant les enjeux de niveau faible, le DOO n'a pas vocation à agir de manière directe dessus, et que ces incidences découlent directement des choix d'organisation de l'armature et du fonctionnement du territoire.

7. Des secteurs susceptibles d'être impactés

Les SSEI ont été définis comme des secteurs de plus de 2 hectares en extension ou densification structurante, susceptibles d'accueillir à moyen terme des projets de développement. La cartographie des SSEI a été réalisée selon une méthode multicritère, mobilisant plusieurs sources de données spatiales et environnementales :

- les enveloppes issues de la méthode MOS (2010, 2018, 2021/2022), en appliquant des critères morphologiques (groupes de 5 bâtiments, continus à moins de 50 mètres, exclusion des dents creuses de moins de 2 500 m²) ;
- les typologies d'occupation du sol : parcelles agricoles, boisements, espaces naturels, bâtis, friches urbaines ;
- les données environnementales disponibles : zones humides inventoriées, continuités écologiques (trames verte et bleue), ZNIEFF, zones Natura 2000, aléas PPRN et secteur d'exposition aux risques majeurs.



L'analyse croisée des secteurs susceptibles d'être impactés (SSI) avec les différents enjeux environnementaux, paysagers et de risques ayant pu être spatialisés met en évidence une intégration globalement satisfaisante de ces thématiques dans les choix d'orientation du DOO. Malgré une part importante de SSI situés en extension urbaine, les superpositions avec les espaces à forts enjeux environnementaux — notamment les zones de biodiversité patrimoniale ou les formations boisées — restent limitées, traduisant un positionnement globalement compatible des enveloppes de développement vis-à-vis des milieux naturels.

Les principales interactions observées concernent les formations herbacées à haute valeur écologique, certains peuplements forestiers (feuillus notamment), les périmètres de protection paysagère autour des monuments historiques, ainsi que les secteurs exposés à des nuisances sonores liées au réseau routier et les zones d'influence de sites à risques ou pollués (ICPE, CASIAS). À noter également la forte présence de SSI situés en zones d'aléa moyen à fort de retrait-gonflement des argiles, et dans une moindre mesure en secteur de sismicité moyenne.

Mesure ERC : Ces éléments devront faire l'objet d'une attention particulière lors de la déclinaison du SCOT à l'échelle communale ou intercommunale. En particulier, les PLU et PLUi devront intégrer les contraintes liées aux risques naturels et technologiques ainsi qu'aux nuisances, en privilégiant les mesures d'évitement pour les projets à vocation résidentielle ou recevant du public. La localisation précise des enveloppes de développement devra permettre de limiter l'exposition à ces aléas et de préserver les entités patrimoniales et écologiques identifiées, en conformité avec les principes de la séquence Éviter – Réduire.

8. Des émissions de GES réduites

Hors ENR, Le SCOT permettrait donc de réduire les émissions de GES de 35% par rapport à une évolution tendancielle, notamment via les objectifs de réduction de consommation d'ENAF. En revanche, du fait des objectifs de construction de bâtiments résidentiels et des objectifs d'attractivité économique et malgré les efforts sur la mobilité, les consommations énergétiques ne devraient être que 1% inférieures au scénario tendanciel.

En revanche, les objectifs de développement des ENR portés par le PCAET sont presque 4 fois supérieurs à l'évolution tendancielle attendue. Ce développement d'ENR devrait permettre une décarbonation plus importante du territoire.

1.6 Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

Un certain nombre de mesures d'évitement ou de réduction sont portées par le SCoT lui-même (dans ses prescriptions du DOO par exemple), et d'autres sont préconisées par l'évaluation environnementales en supplément.

Thématique	Mesures portées par le SCoT	Mesures complémentaires préconisées par l'évaluation environnementale
Biodiversité et continuités écologiques	Préservation des continuités écologiques Protection des zones humides Protection des sites Natura 2000	
Ressource en eau	Préservation du cycle de l'eau (adéquation du développement avec les capacités des milieux, désimperméabilisation, gestion des eaux pluviales à la parcelle, etc.)	
Changements climatiques	Végétalisation en milieu urbain Vérification de la cohérence des projets avec la ressource en eau disponible en contexte du changement climatique	
Énergie et GES	Renforcer l'offre et la desserte des transports en commun	
Foncier	Priorité au renouvellement urbain, à la densification des pôles structurants existants et à la réutilisation des friches	
Risques naturels	Intégration des aléas Désimperméabilisation des sols Gestion alternative des eaux pluviales	Vérifier l'impact aval des futures zones de projets
Santé-urbanisme (pollutions de l'air, du sol et nuisances sonores)	Réduire l'exposition des habitants aux nuisances sonores routières et de loisirs à travers l'urbanisation Développement des mobilités douces	Proscrire le développement dans les secteurs en dépassements réglementaires pour la qualité de l'air Anticiper les besoins de déplacements potentiels d'établissements sensibles (écoles, EHPAD, centres loisirs enfants...) attention particulière dans le choix des localisations futures de l'urbanisation, notamment en matière d'affectation des sols et de compatibilité des usages, afin de prévenir tout conflit d'usage ou exposition prolongée des populations
Paysage	Préservation des éléments traditionnels et valorisation	
Ressources minérales	Prise en compte des enjeux identifiés par les SRC	Permettre l'extension des carrières par une destination du Règlement adaptée
Déchets	Planifier l'implantation de sites ayant pour but la valorisation et le traitement des déchets	

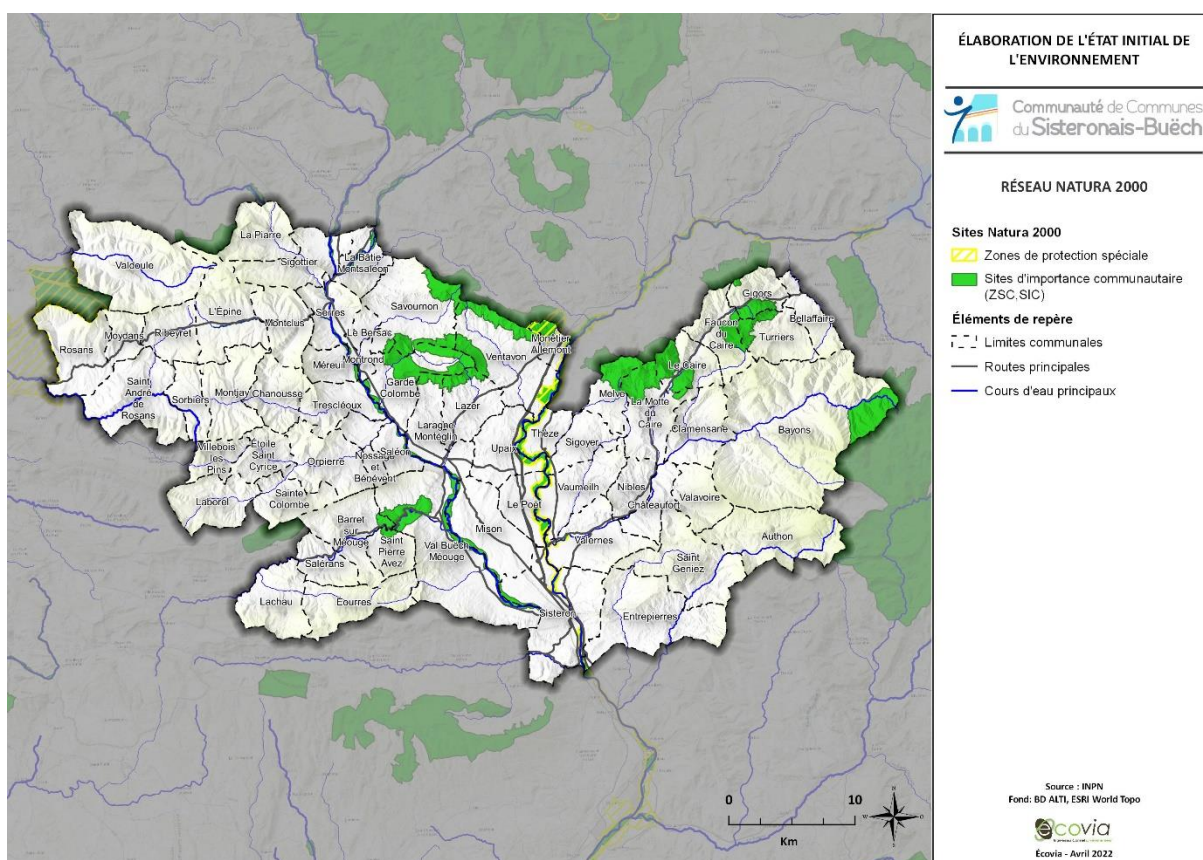
1.7 Analyse des incidences au regard des enjeux Natura 2000



Le réseau **Natura 2000** renvoie à un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, ou de leurs habitats alors considérés d'intérêt communautaire.

Ce réseau correspond ainsi aux sites identifiés au titre de deux directives européennes : la Directive **oiseaux** et la Directive **Habitats Faune Flore** qui permettent sa protection et sa conservation de manière réglementaire. Pour plus d'efficacité, ce réseau concilie préservation de la nature et de sa biodiversité intrinsèque et préoccupations socioéconomiques locales. Il se compose de deux catégories de sites : les **zones de protection spéciale (ZPS)** et les **zones spéciales de conservation (ZSC)** décrites ci-dessous :

Sur le territoire de la CCSB, on recense **six ZSC** pour une superficie totale d'environ 10 766 ha, soit 7 % du territoire, ainsi que **deux ZPS** pour une superficie totale de 1 770 ha, soit 1 % du territoire. Ainsi les sites Natura 2000 occupent une surface totale de 10 809 hectares sur le territoire, soit environ 7 % du territoire. Par ailleurs, 6 sites Natura 2000 sont limitrophes du territoire (5 ZPS, 1 ZSC).



Les sites Natura 2000, et notamment les habitats et espèces communautaires à enjeux de conservation, sont protégés par le DOO par diverses prescriptions :

- Identifier, dans les zones Natura 2000, un zonage spécifique dans les documents d'urbanisme locaux au regard des enjeux environnementaux locaux ;
- Les périmètres des sites Natura 2000 sont inclus dans les réservoirs de biodiversité réglementaires, pour lesquels « les documents d'urbanisme locaux devront :
- Décliner, adapter et préciser les périmètres des réservoirs à des fins de protection et de mise en œuvre adéquate des objectifs réglementaires de protection notamment afin de s'adapter aux échelles de travail qui sont plus larges dans les périmètres que l'échelle cadastrale ;
- Interdire les aménagements et constructions dans ces réservoirs ;
- Autoriser les aménagements, sous la double condition de prendre en compte les objectifs réglementaires de protection et de gestion de ces espaces, et de ne pas compromettre le fonctionnement global de leurs écosystèmes :

- Les travaux visant à la conservation ou à la protection de ces espaces et milieux, à la gestion des risques naturels, ou aux activités agricoles ou forestières existantes ;
- Ponctuellement, les projets pédagogiques, touristiques et récréatifs. ;
- Le paragraphe dédié, « Préserver les zones NATURA 2000 », précise en outre que « les documents d'urbanisme locaux devront :
 - Assurer strictement la préservation des sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation qui s'y appliquent ;
 - N'admettre que les projets cumulant les critères suivants :
 - Les travaux, constructions, et aménagements ne portant pas atteinte aux objectifs du document d'Objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000, notamment pour les communes intégralement ou en partie comprises en site Natura 2000 ;
 - Les travaux, constructions, et aménagements justifiant d'absence d'incidence notable sur les milieux et espèces d'intérêt communautaire ayant entraîné le classement du site. »

Cependant certaines portions des SSEI sont situés au sein des périmètres Natura 2000. Des analyses complémentaires permettraient de localiser précisément ces surfaces. Dans tous les cas, les surfaces proposées par les enveloppes urbaines et les ZAE ne sont pas des surfaces arrêtées et peuvent être aménagées dans le cadre de mesures « Eviter-Réduire-Compenser » (ERC).

En l'état actuel et sous réserve du respect des mesures environnementales proposées, le projet de SCoT ne devrait donc pas entraîner d'incidences significatives susceptibles de remettre en cause l'état de conservation de des espèces et habitats ayant entraîné le classement du secteur en Natura 2000.

1.8 Le dispositif de suivi

9. Les différents types d'indicateurs de suivi

Un indicateur quantifie et agrège des données pouvant être mesurées et surveillées pour suivre l'évolution environnementale du territoire.

Les indicateurs sont classés selon les 3 types suivants :

- **Les indicateurs d'état** : En matière d'environnement, ils décrivent l'état de l'environnement du point de vue de la qualité du milieu ambiant, des émissions et des déchets produits. Exemple : Taux de polluants dans les eaux superficielles, indicateurs de qualité du sol, etc.
- **Les indicateurs de pression** : Ils décrivent les pressions naturelles ou anthropiques qui s'exercent sur le milieu. Exemple : Évolution démographique, Captage d'eau, Déforestation, etc.
- **Les indicateurs de réponse** : Ils décrivent les politiques mises en œuvre pour limiter les impacts négatifs. Exemple : Développement des transports en commun, réhabilitation du réseau d'assainissement, etc.

Les indicateurs proposés pour le suivi environnemental du SCoT sont regroupés par thématiques environnementales (biodiversité, eau, énergie, climat, risques, etc.). Le suivi du SCoT consiste à :

- Compiler ou calculer les indicateurs ;
- Interpréter ces indicateurs ;
- Apporter des propositions éventuelles de mesures correctrices.
- Il sera réalisé dans le délai légal imparti de 6 ans à compter de la date d'approbation du SCoT par un spécialiste de l'environnement, ou une autre structure compétente en la matière.

Tableau 4 : Indicateurs de suivi environnementaux

Thématique	Indicateur
Biodiversité et continuités écologiques	Surface des réservoirs de biodiversité (ha)
	Surfaces, linéaires ou nombre d'éléments de la trame verte et bleue protégés dans les documents d'urbanisme locaux (L151-23, EBC, etc.)
Eau et assainissement	État qualitatif et quantitatif des masses d'eau
	Prélèvements pour l'eau potable

Thématique	Indicateur
	Nombre de STEP non conformes
	Capacité résiduelle des STEP
GES	Émissions de GES par secteur (en kteqCO ₂)
Pollution de l'air	Émissions de polluant (t)
Énergies	Consommation énergétique du territoire par secteur (GWh)
	Part des énergies renouvelables produites par rapport au total des énergies consommées
	Nombre de chaufferies bois, puissance installée, MWh produit
	Puissance installée d'origine éolienne
	Puissance installée d'origine photovoltaïque
	Nombre de projets de méthanisation, puissance installée, MWh produit
Adaptation au changement climatique	Surfaces écoaménagées prévues dans les documents d'urbanisme locaux
	Surface des forêts/boisements sur le territoire
Stockage du carbone	Quantité de CO ₂ stockée estimée par les forêts du territoire
	Surface classée en EBC dans les documents d'urbanisme locaux
Risques naturels et technologiques	Nombre d'arrêtés catastrophe naturelle
Déchets	Quantité de déchets valorisés